

Rapport de jury

Recrutement des infirmiers de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Président : Monsieur Denis MEGE, principal du collège Condorcet – Fleury les Aubrais Loiret

Vice-président : Madame Séverine JEGOUZO, Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Loiret

Membres de jury :

- Madame Isabelle GROUSSIN Infirmière Conseillère Technique Départementale – département de l'Indre
- Madame Sylvie ANGEL Médecin Conseiller Technique Départemental – département du Cher
- Madame Catherine MILOCHE Infirmière Conseillère Technique auprès du Recteur

Session 2016

Epreuve écrite d'admissibilité : vendredi 25 mars 2016

Epreuve orale d'admission : du mercredi 20 au vendredi 22 avril 2016

Nombre de postes : 9

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis Liste principale	Admis Liste complémentaire
103	87	27	9	8

I – Le concours

Conditions d'accès

Il s'agit d'un concours sur titres, défini par le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat.

Modalités des épreuves

Elles sont définies par l'article 5 du décret du 9 mai 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Il s'agit d'une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission, selon les modalités prévues ci-après.

Lors de leur demande d'admission à concourir, les candidats déposent un dossier comprenant :

- Une copie des titres et diplômes obtenus
- Un curriculum vitae détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont éventuellement occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

● **Epreuve écrite d'admissibilité** :

Réponse à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : trois heures, coefficient : 1)

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'état d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenées à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

● **Epreuve orale d'admission** :

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury (durée : trente minutes, coefficient : 2)

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

Recommandations du jury :

- Présentation des candidats (10 minutes)

Dans cet exercice, le jury évalue l'expression orale des candidats (aisance, clarté, gestion du stress...) et surtout leur motivation et la qualité de l'exposé.

La plupart des candidats ont convenablement travaillé leur présentation et les membres de jury ont pu souligner un effort de clarté et de structuration. Toutefois, certains exposés manquaient de rythme (ton monotone) et ne respectaient pas le temps imposé (10minutes).

Il est important de présenter sa formation et, le cas échéant, son parcours professionnel sous forme structurée (introduction – développement – conclusion) et de veiller à ne pas se contenter d'une simple énumération des fonctions exercées.

Le candidat doit s'attacher à mettre en avant sa motivation et les compétences acquises afin de se démarquer des autres candidats.

- **Entretien avec le jury (20 minutes)**

Chaque commission a interrogé les candidats à partir d'un barème commun ayant comme objectifs d'évaluer leur motivation, connaissances professionnelles, capacités d'adaptation, connaissance du système éducatif et la représentation de la fonction d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

D'une manière générale, le jury a constaté que les candidats ont bien préparé l'épreuve orale et ont une bonne connaissance du système éducatif et du rôle de l'infirmier au sein d'un établissement public local d'enseignement.

Le jury recommande aux candidats de rester naturels, spontanés et de faire preuve de bon sens dans les réponses apportées.

II – Les candidats

a) **Statistiques concernant les candidats inscrits :**

Répartition hommes / femmes :

Femmes	94
Hommes	9

b) **Statistiques concernant les candidats présents :**

Femmes	79
Hommes	8

c) **Statistiques à l'admissibilité :**

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Ecrit	16	17	70	12.79

Nombre de candidats admissibles : 27

Seuil d'admissibilité : 14.75

Répartition hommes / femmes :

Femmes	26
Hommes	1

d) Statistiques à l'admission :

Répartition des notes

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Oral	0	6	21	13.93

Statistiques des candidats admis : 9

Seuil d'admission sur liste principale : 16.91

Répartition hommes / femmes :

Femmes	9
Hommes	0

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire : 8

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 13.71

Répartition hommes / femmes :

Femmes	8
Hommes	0

III – Les épreuves - Recommandations aux candidats :

1- Epreuves écrites

Soigner la présentation, l'écriture (lisible et permettant une lecture fluide), l'orthographe.

Cette année, les sujets de l'épreuve ont révélé de nombreuses lacunes tant professionnelles que sur la connaissance de l'environnement institutionnel.

2- Epreuves orales

La présentation n'est pas la lecture du curriculum, elle doit être plus ouverte sur la mise en relation des attendus des missions de l'infirmier à l'éducation nationale.

Montrer un esprit d'ouverture, d'analyse et une posture réflexive par rapport à des mises en situation proposées par le jury. Ce qui est apprécié n'est pas tant la solution parfaite que la capacité à réagir de façon constructive en associant si besoin les personnes ressources.

Points à développer :

Renforcer ses connaissances théoriques, pratiques et techniques ainsi que la démarche diagnostic IDE avec l'entretien et l'examen clinique concernant toutes les situations d'urgences possibles et en lien avec les problématiques de santé d'une population allant de 3 à 67 ans.

Pour une meilleure prise en compte de la santé globale il est préconisé d'approfondir les connaissances dans le domaine de la promotion de la santé et la méthodologie de projets.